CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. HENRI PONS

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Juin 2018

<u>OBJET</u>: Plan Mobilité: Acquisition de bus électriques pour le BHNS Aixpress à Aixen-Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'accorder à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en application des articles L.1111-9 et L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales, une subvention de 7 500 000 €qui sera versée directement à la RDT, sa régie de transport, pour le financement de l'acquisition de 15 bus électriques et des infrastructures de recharge des véhicules sur un montant subventionnable de 15 000 000 €HT,
- d'approuver la convention annexée au rapport définissant les modalités de participation financière du Département et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à la signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et sa régie, la RDT,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental

A l'unanimité Monsieur PONS ne prend pas part au vote.

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée